Responsable UE

Pascal Damuseau

Président de jury

Roland Decaudin

Secrétaire de jury Carine Dujardin

Contact

service.etudiants@saint-luc.be

+32 4 341 81 33

## Bloc 2 • Cycle 1 • Niveau 6 du CFC

UE donnée en Français • Obligatoire • Premier quadrimestre

6 crédits • 120 points • 0 heures

Prérequis : PH105 Techniques et technologie Corequis : PH207 Techniques et technologie

## Acquis d'apprentissage

Au terme de cette UE, l'étudiant est capable de :

- Approfondir sa compréhension de l'utilisation des techniques générales de photographie numérique dans sa pratique quotidienne
- Utiliser en autonomie son propre matériel photographique en lien avec la chaine graphique
- Transférer les connaissances techniques acquises dans des exercices imposés complexes. Au terme du cours d'**INFOGRAPHIE**, l'étudiant est capable :
- Utiliser les techniques de prises-de-vues, de numérisation, de traitement et d'optimisation des images numériques dans les travaux d'exercices techniques imposés,
- Comprendre les techniques de gestion de la couleur de la chaîne graphique observées lors des mêmes exercices imposés,
- · Appliquer les modèles de flux de production et d'archivage de la photographie numérique.

Au terme du cours de TITO PHOTOGRAPHIE, l'étudiant est capable de :

- Situer la photographie dans l'évolution des techniques modernes,
- Décrire les phénomènes physiques et optiques intervenant en photographie
- Expliquer l'utilisation du matériel photographique classique dans son ensemble,

Au terme du cours de TECHNIQUES D'IMPRESSION, l'étudiant est capable de :

- Imprimer en autonomie ses travaux d'exercice sur sa propre imprimante à l'aide des techniques de base de l'impression numérique,
- Initier une recherche personnelle sur une technique d'impression alternative, ancienne ou contemporaine de son choix.

## Calcul de la note de l'unité d'enseignement

Cette unité d'enseignement étant composée de plusieurs activités, la note finale correspond à la moyenne arithmétique des résultats obtenus pour chaque cours, pour autant que les résultats obtenus soient supérieurs à 7/20 pour chacun des cours.

Lorsqu'une note de cours est inférieure ou égale à 7/20, un diminuteur s'applique au résultat de la moyenne obtenue. La valeur du diminuteur équivaut à l'écart de point(s) obtenu entre la note d'échec et le seuil de réussite (10/20).

À titre d'exemple: si un étudiant obtient une cote de 7/20 à une activité d'enseignement d'une UE et si la moyenne obtenue pour cette UE est de 13/20, l'étudiant se voit retirer 3 points à la note finale et obtient seulement 10/20. Si sa cote est de 6/20 pour l'activité d'enseignement et que sa moyenne est de 13/20, il obtient seulement 9/20 pour cette UE.

Si, au sein d'une même UE, plusieurs résultats sont inférieurs ou égaux à 7/20, la réduction n'est appliquée qu'une seule fois mais sur base de la note la plus basse (voir règlement des études).

## Compétences

Cette unité contribue à notre profil d'enseignement en participant au développement des compétences suivantes:

C1 C2 C3 de notre référentiel interne.